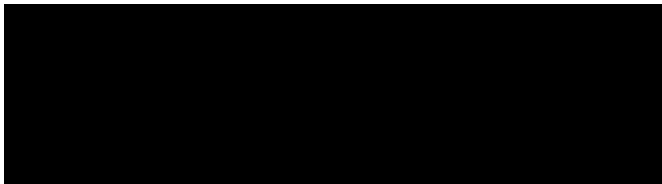


PAR COURRIEL

Québec, le 10 février 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.219



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 22 juillet dernier, visant à obtenir les informations suivantes :

1. Existe-t-il un groupe de travail, un comité, une équipe et/ou une autre entité au sein du (ou associé au) ministère de la Santé et des Services sociaux et/ou Santé Québec dont le travail consiste à trouver et/ou élaborer des solutions à la pénurie de main-d'œuvre dans le système de santé en région éloignée et/ou sur la Côte-Nord au-delà de l'équipe volante annoncée?
 - a) Si oui, quelles sont ces entités?
 - b) Qui les composent? (Si possible, indiquez les noms, prénoms et fonctions des participants; le cas échéant, indiquez de quelle entité ils sont les représentants)
2. Quels mandats ont été donnés à ces entités, par qui et sous la responsabilité de quelle unité administrative et gestionnaire?
3. Ont-elles des plans de travail, livrables, ou tout autre document déterminant quels sont leurs objectifs, leurs échéanciers et les moyens dont elles disposent?
 - a) Si oui, nous aimerions en obtenir des copies;
 - b) Sinon, quels sont leurs objectifs, les livrables, leurs échéanciers et les moyens dont elles disposent?

... 2

4. Tout rapport, mémo, recommandation, note, état de situation ou autre, produits par ces entités aux autorités responsables (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministre de la Santé, sous-ministres, sous-ministre adjoint, gestionnaire ou autre).
5. Toute communication entre le ministre de la Santé, ses sous-ministres, sous-ministres adjoints et/ou son cabinet, ou des employés de Santé Québec avec des employés du Conseil du trésor contenant au moins un des mots-clés suivants:
 - a) Côte-Nord
 - b) Pénurie
 - c) Main-d'œuvre
 - d) Région éloignée
 - e) Manque de personnel
 - f) Équipe volante

Voici les informations répondant au libellé de votre requête :

La Direction générale adjointe de la main-d'œuvre réseau (DGAMOR) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) conseille les autorités ministérielles dans l'analyse des enjeux, la détermination des orientations et des stratégies en vue d'assurer une disponibilité de main-d'œuvre suffisante et de qualité au sein de l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). De plus, elle soutient et coordonne le déploiement de ces stratégies en collaboration avec Santé Québec.

Vous trouverez ci-joint un tableau qui présente des stratégies et des actions mises en place par la DGAMOR spécifiquement pour les régions éloignées et la Côte-Nord ainsi qu'une copie de documents répondant aux questions 1, 2, 3 et 4 de votre requête. Nous vous invitons également à consulter les liens Internet suivants :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/emploi-solidarite-sociale/publications/operation-maindoeuvre>

<https://www.recrutementsantequebec.ca/>

<https://www.quebec.ca/gouvernement/travailler-gouvernement/sante-services-sociaux/professionnels-diplomes-hors-canada>
https://www.youtube.com/playlist?list=PLHC1r1T5nD1_25BpVlf9uwrB0xx2F8KkP

<https://www.lefigaro.fr/international/pratiquer-en-sante-et-services-sociaux-au-quebec-une-etendue-de-possibilites-20230516>

<https://www.lefigaro.fr/international/sante-et-services-sociaux-imaginez-votre-avenir-au-quebec-20230929>

<https://www.lefigaro.fr/international/metiers-de-la-sante-et-des-services-sociaux-au-quebec-tentez-l-experience-20231128>

Par ailleurs, les autres documents en lien avec les points 1 à 4 ainsi que ceux recensés en réponse au point 5 de votre demande ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance, de brouillons, d'avis et de recommandations ainsi que d'analyses, et ce, conformément aux articles 9, 14, 27, 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). De plus, certains de ces documents appartiennent au cabinet du ministre en vertu de l'article 34 de cette même loi.

Enfin, certains documents relèvent de la compétence d'un autre organisme public au sens de l'article 48 de la loi précitée. Ainsi, nous vous invitons à adresser également votre requête au responsable de l'accès aux documents du Secrétariat du Conseil du trésor, aux coordonnées suivantes :

Secrétariat du Conseil du trésor
Monsieur Maxime Perreault
Directeur du Bureau du secrétaire
875, Grande Allée Est, 4^e, Secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 655-9390
acces-prp@sct.gouv.qc.ca

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 3

N/Réf. : 25-GA-00028